

Note explicative – janvier 2024

Mode de fonctionnement de la restauration et de l'hébergement à l'attention du stagiaire

Lorsque votre inscription en formation est définitive, le site de Vallon Pont d'Arc du CREPS vous offre des services d'hébergement et de restauration.

La capacité d'hébergement est 67 lits (14 chambres triples, 1 double et 23 simples).

Rappel du règlement intérieur

Extrait règlement intérieur spécifique au stagiaire en formation, mise à jour au 1^{er} janvier 2024

Article 1.6

Sur le site de Vallon Pont d'Arc, l'accès à la restauration de l'établissement est conditionné à la détention d'un titre ou carte ayant fait l'objet d'un paiement en amont de la prestation demandée, au respect des horaires de service.

Article 2.2

Sur le site de Vallon Pont d'Arc, pour des raisons d'intendance et d'organisation pédagogique, tous les stagiaires en formation professionnelle sont soumis au régime de la demi-pension (déjeuner).

Cependant, **durant la durée des travaux**, impactant les cuisines et le réfectoire, **l'obligation de demi-pension (déjeuner) est levée**. Si les stagiaires souhaitent bénéficier du repas de midi, ils devront en faire la réservation au moins 15 jours avant leur séjour au CREPS.

Article 1.5

Lors des stages organisés à l'extérieur du site de Vallon-Pont-d'Arc, **le stagiaire doit se conformer aux modalités d'hébergement organisées par le coordonnateur de formation**. Cela peut se traduire par une obligation d'hébergement dans une structure d'accueil identifiée.

Réservation d'une chambre au CREPS et/ou Signaler un régime alimentaire particulier

Pour bénéficier de l'hébergement ou signaler un régime alimentaire particulier, vous **devrez renseigner le formulaire de réservation d'hébergement et restauration** ci-joint, au plus tard **15 jours avant** le début de votre formation.

Si **vous souhaitez une prestation supplémentaire (arrivée la veille, week-end, repas...)**, veuillez prévenir directement l'accueil, **au plus tard 7 jours ouvrés avant**, par courriel (accueil.vallon@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr).

Lorsque **plus aucun hébergement n'est disponible**, les agents de l'accueil vous en informent dans les meilleurs délais afin que vous puissiez trouver une solution alternative. Les agents pourront vous orienter vers des hébergements du secteur.

Réservation des repas (petit déjeuner, déjeuner, dîner) au CREPS

La réservation des repas (comme pour l'annulation) est à effectuer **au plus tard 7 jours avant** le 1^{er} repas réservé.

La réservation du repas de midi se fait directement à la borne (kiosk) à l'entrée de la salle de restauration ou en ligne :

- ❖ depuis votre ordinateur sur le site « MyTurboSelf » disponible ici : <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=4221>
- ❖ ou sur votre smartphone avec l'appli « MyTurboSelf », dispo sur GooglePlay (Android) ou AppStore (IOs)

La réservation des autres repas (petit déjeuner ou diner) se fait uniquement à la borne (kiosk) à l'entrée de la salle de restauration ou auprès de l'accueil à cette adresse reservations@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Merci de privilégier la réservation à la borne dès que c'est possible.

Le CREPS ne fournit plus de repas froids.

Les coordonnateurs de formation vous transmettront les jours concernés par des repas froids.

Tarifs

Sous réserve de disponibilités et tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2024

Petit Déjeuner	4.00 €
Déjeuner	5.00 €
Diner	7.00 €
Nuit en chambre triple	16.00 €
Nuit en chambre simple	22.00 €

Accès aux services et modalités de règlement

Accès aux services restauration - hébergement

- Dès le 1^{er} jour sur site, un **badge nominatif** pour l'accès au self et/ou aux hébergements, vous sera remis à l'accueil. Votre **badge devra être crédité** pour avoir accès à un plateau repas.
- **La réservation des nuitées s'effectue via un formulaire en ligne** (lien ci-dessous)
- **Ce badge sera à conserver pendant toute la durée de la formation.** En cas de perte, il vous sera facturé 40.00 €

Modalités de règlement :

- **Restauration** : Le tarif du repas est à l'unité (voir grille tarifaire ci-dessus)

Votre badge nominatif **doit être crédité avant** l'accès au self auprès de l'agence comptable ou directement par CB à la borne (kiosk) située à l'entrée de la salle de restauration.

NB : Un repas réservé mais non pris (ou annulé à **moins de 7 jours**) sera facturé

- **Hébergement** : Les tarifs de l'hébergement, en chambre simple ou en chambre double, sont à la nuitée (voir grille tarifaire ci-dessus).

Le règlement sera effectué, auprès de l'agence comptable, à réception de la facture mensuelle qui vous sera adressée par courriel.

[Formulaire de réservation d'hébergement et restauration](#)

